Règlement Circuits Départementaux Adultes

1 – GÉNÉRALITÉS

On entend par Circuit Départemental Adultes (CDA) une compétition attribuant des titres individuels à des joueurs (vainqueurs dans les disciplines de simples) et à des paires de joueurs (vainqueurs dans les disciplines de doubles). Les CDA s'inscrivent dans le cadre du Règlement Général des Compétitions.
Les catégories pourront être séparées ou fusionnées : P12 -P11 ; P10 ; D9-D8, etc ou en fonction du CPPH (CPPH moyen en doubles et mixte).
Le circuit s'adresse au joueurs NC à R4 toutefois pour permettre à des tableaux de doubles de se dérouler une ouverture au N3 est possible.
Dans l'année, le Codep27 propose un CDA de chaque discipline (une discipline par jour) donc trois étapes par an.
La compétition se joue en poules suivies d'éliminations directes. En cas de nombre insuffisant de participants, des poules uniques seront constituées. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes. Les matchs débutent 3 minutes après l'appel des noms des joueurs par la table de marque. Les matchs se déroulent en deux sets gagnants de 15 points avec 2 point d'écarts et un score maximum de 21 points.
Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.
L'annexe 1 précise les détails relatifs à chaque étape.

2 – PARTICIPANTS

La participation aux Circuits Départementaux Adultes est limitée dans les conditions décrites ci-après

2.1 - Licences

Seuls peuvent être admis à participer aux Circuits Départementaux Adultes les joueurs (français ou étrangers) licenciés à la FFBad pour la saison en cours, et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour les compétitions visées.
Le circuit est réservé en simple aux licenciés des clubs de l'Eure. Toutefois, peuvent être admis avec l'accord de l'organisateur (sous réserve de place disponible et si besoin par ordre d'arrivée des inscriptions), les compétiteurs des départements limitrophes de l'Eure.
Pour les doubles et les mixtes, un des 2 joueurs doit obligatoirement être licencié ou avoir été licencié récemment (n-1) dans un club de l'Eure (27).

2.2 - Critères d'admission

Les CDA sont ouverts aux catégories d'âge minimes ayant un classement minimum de D9 et tous les cadets, séniors juniors et vétérans. Aucune distinction par l'âge ne sera réalisée dans la confection des tableaux.
Chaque participant mineur est placé sous la responsabilité d'un adulte, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

3 - MODALITÉS D'ENGAGEMENT

Les clubs désirant inscrire des joueurs sont tenus de respecter les modalités ci-après, leur non-respect peut entraîner le refus d'une inscription.

3.1 - Formulaire d'inscription

Les inscriptions se font sur **BADNET.**

3.2 - Délais d'inscription et tableaux

Les inscriptions doivent se faire avant la date limite fixée sur Badnet (cf annexe 1). Le tirage au sort et la confection des tableaux se font le week-end précédent la date de compétition (cf annexe 1). La prise en compte du classement par points pour les tirages au sort est celui J-10 avant la compétition. Les convocations seront envoyées au début de la semaine de la compétition.

Tout engagement reçu après la date ne sera pas pris en considération. Ceci implique qu'aucune inscription, aucun changement ou aucun complément ne sera recevable par mail. Les joueurs seront pris par ordre d'arrivée des inscriptions. Le nombre maximum de participants n'est limité que par le nombre de terrains disponibles et les contraintes horaires afin de permettre à chaque joueur de réaliser au moins 2 matchs. Une liste d'attente sera mise en place si les participants sont trop nombreux (ordonnée par ordre d'inscription sur badnet).

3.3 - Tarifs des inscriptions

Les droits d'engagement sont fixés à 8€ par joueurs et par tableau. Ces droits sont à verser par le club : une facture sera délivrée pour chaque club après la compétition pour les clubs du CoDep 27 et payables par virement sur l'iban du comité avant la clôture des inscriptions pour les clubs hors comité. Les joueurs du club mettant la salle à disposition (cf annexe 1) ne verseront que 50% des droits d'engagement soit 4€. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure dûment justifiée par une attestation appropriée.

4 - Tenue vestimentaire

Les joueurs doivent respecter les règles générales de la Fédération Française de Badminton, et en particulier en ce qui concerne la tenue vestimentaire et la publicité.

5 - Affichage

Le règlement, les tableaux et le planning horaire seront affichés dans le gymnase sous forme de lien QR-code.

6 - Volants

Les rencontres sont disputées en volants plumes. Les volants en plumes homologués par la FFBad sont obligatoires, pour l'ensemble de la compétition. En cas de litige, les joueurs devront utiliser le CBX blue modèle décidé par le comité. Les volants seront fournis à égalité par les 2 équipes ou joueurs. Les volants sont à la charge des joueurs.

7 – Arbitrage

Le déroulement de la compétition est placé sous le contrôle d'un Juge Arbitre désigné par le Codep27 (cf annexe 1). Celui-ci doit veiller à l'égalité des traitements de tous les compétiteurs et à l'application de l'ensemble des règlements édictés par la FFBad. et le Codep27 et applicables à la compétition concernée.
La validité des inscriptions ayant été vérifiée par le responsable de la compétition lors de leur réception, le juge arbitre n'aura à vérifier que l'identité des joueurs présents. Les matchs se déroulent en auto-arbitrage. En cas de disponibilité d'un arbitre, le JA pourra faire appel à celui-ci pour les matchs qu'il jugera utile.
Il s'assurera du bon arbitrage des matchs et conseillera les arbitres. Les arbitres sont également désignés par le Codep27.

8 - Transmission des résultats

Les résultats doivent être transmis dans les 72 heures suivant la compétition dans la base de données Poona.

9 - Récompenses

Les récompenses sont offertes par le Codep27.

10 – Réclamation

Toute réclamation doit être formulée par écrit auprès du juge-arbitre pendant la compétition, conformément au Règlement Général des Compétitions (RGC).
Les décisions du juge-arbitre sont sans appel.

11 – Droit à l'image

Les personnes ne souhaitant pas apparaître sur des photos ou vidéos prises pendant les compétitions doivent en faire la demande écrite lors de leur inscription.
À défaut, leur image pourra être utilisée par le CODEP 27 dans le cadre de la promotion de ses activités.

12 - Forfaits

1. Les forfaits déclarés avant la date de tirage au sort n'ont pas besoin d'être motivés. Par contre, tout joueur s'inscrivant à la compétition et qui décide, après le tirage au sort, de ne plus participer à celle-ci, pour quelque raison que se soit (changement de lieu par exemple) constitue un forfait à justifier.

2. Tous les cas d'absence sont consignés par le Juge Arbitre dans son rapport, auquel sont joints, le cas échéant, tous les justificatifs produits. En l'absence de justificatifs joints au rapport de Juge Arbitre, l'intéressé doit faire parvenir les justificatifs d'absence au plus tard 5 jours après la date de la compétition (*par mail*) à la ligue Normandie.

3. Les forfaits non justifiés dans les délais pourront entraîner des sanctions sportives ou administratives.

4. Un joueur inscrit en double à une compétition qui se retrouve seul, suite au forfait de son partenaire annoncé après le tirage au sort (qu'il soit volontaire ou involontaire), peut trouver un autre partenaire de niveau équivalent en informant l'organisateur.

5. Le Juge-Arbitre est le seul juge du caractère involontaire du forfait (blessure, maladie, retard. …).

ANNEXE 1

Lieu de la compétition :	Les Andelys
Date de la compétition :	Le 22/11/2026
Fin des inscriptions :	Le 13/11/2026 à 23h59
Confection des tableaux :	Le 14/11/2026
Géo :	CANU Cyrille
Juge-Arbitre :	STAB Bruno
Étape :	CDA simple